

# La Der des Ders

Quatre ans de combats harassants, héroïques et meurtriers ; des millions de victimes ; des familles meurtries, décimées ; des espoirs bouleversés, tel fut le prix à payer avant que ne retentisse le clairon de l'**armistice**. Hésitant à un jour près sur la date d'entrée en vigueur de l'armistice, les Français optent pour le 11 novembre, qui est la fête traditionnelle de leur saint patron Martin, qui est également le saint patron de Cornusse. L'armistice est signé dans le wagon spécial du généralissime Foch, au carrefour de Rethondes, au milieu de la forêt de Compiègne.

À la onzième heure du onzième jour du onzième mois de l'année 1918, le canon s'est tu sur le front au nord-est du Pays et, par là-même, dans toute l'Europe. Les soldats peuvent enfin sortir des **tranchées**, sans crainte de voir la mort faucher leur vie. La peur peut laisser place à la joie.

Mais à quel prix ? Quelle famille n'a pas eu à pleurer un, voire plusieurs de ses membres ? Ce n'est que dévastation sur l'ancienne ligne de front, bande de terre inculte et dangereuse. À l'issue de cette guerre, les survivants se devaient de construire une paix durable : 1914-1918 devait être la « **Der des Ders** » ; il en fut malheureusement autrement.

En France, l'anniversaire de l'armistice ne tarde pas à devenir une **commémoration** essentielle de la vie nationale, avec dépôt de gerbes devant les monuments aux morts de chaque village.

Le 11 novembre 1920, la République, qui fête son cinquantenaire, associe pour la première fois à cette occasion l'hommage à un **Soldat inconnu** mort pendant la Guerre 1914-1918, représentant anonyme de l'ensemble des « **Poilus** » morts pour la France.

Cette même année, le Parlement vote ainsi, à l'unanimité, la loi suivante :

Article 1<sup>er</sup> : Les honneurs du Panthéon seront rendus aux restes d'un des soldats non identifiés morts au champ d'honneur au cours de la guerre 1914-1918. La translation des restes de ce soldat sera faite solennellement le 11 novembre 1920.

Article 2 : Le même jour, les restes du Soldat inconnu seront inhumés sous l'Arc de Triomphe.

Le 10 novembre 1920, il revient au soldat Auguste THIEN de désigner à **Verdun** le Soldat inconnu. Son cercueil est d'abord déposé dans une chapelle ardente au premier étage de l'**Arc de Triomphe**, avant d'être inhumé sous la voûte de l'Arc le 28 janvier 1921. Ce premier hommage est suivi d'un second : le 24 octobre 1922, le Parlement déclare le 11 novembre **fête nationale**. L'année suivante, en présence de nombreuses associations, André MAGINOT, ministre de la Guerre et des Pensions, allume la Flamme du Souvenir. Depuis, le Comité de la Flamme a la tâche de la raviver chaque jour au crépuscule.

À Cornusse, le dimanche 9 juillet 1922, la commune inaugurerait quant à elle le monument élevé à la mémoire de ses enfants morts pour la Patrie. Le matin, à 10 heures, tous les démobilisés, au nombre de 70, se sont réunis à la mairie et, sur quatre rangs, ayant à leur tête le Conseil municipal et tous les enfants des écoles, se sont rendus à l'église pour assister à la messe solennelle dite en mémoire de nos morts pour la France. Le drapeau accompagné de deux couronnes, portées chacune par deux démobilisés et deux jeunes filles, précédait ce cortège.

Décorée de trophées de drapeaux, l'église, était trop petite pour contenir tous les assistants qui se pressaient nombreux à l'office célébré en l'honneur des 21 morts de la commune. Monsieur le Curé avait fait appel au Chanoine AUVITY qui, dans un langage élevé et pathétique, a rappelé toutes les misères et les peines endurées pendant de si longs mois par nos soldats et glorifié le sacrifice des héros tombés sur le champ de bataille afin de repousser l'invasion des barbares. À l'évocation de ces souvenirs si terribles, peu de personnes ont pu retenir leurs larmes.

En début d'après-midi, le maire de la commune a reçu les personnes officielles : le sous-préfet CHABANON, le sénateur MAUGER, les députés VALUDE et PLAISANT; le conseiller général de GOURCUFF; le conseiller d'arrondissement PERRIOT. Monsieur le Général Janin, commandant le 8<sup>ème</sup> corps d'armée, avait délégué un officier supérieur pour le représenter. Priront part au défilé en tête, la Fanfare de Nérondes, puis les pupilles de la Nation, quatre jeunes filles et quatre jeunes démobilisés, porteurs de palmes et couronnes offertes par souscription, les enfants des écoles, porteurs de drapeaux, conduits par Mademoiselle PHELOUZA, institutrice et Monsieur TURPIN, instituteur. Ensemble, ils précédaient les autorités, le Conseil municipal, les démobilisés dont les mutilés, accompagnés d'une délégation de Nérondes et tous les habitants de la commune. Le cortège, composé d'environ 1500 personnes, s'est rendu au cimetière en procession, entre deux haies de sapins fleuris par la jeunesse du pays. Là, Monsieur le Curé a béni les couronnes et la plaque de marbre sur laquelle sont gravés à tout jamais, les 21 noms des glorieux « Morts pour la France ».

Au cimetière, Monsieur André PALISSON, maire de Cornusse, a prononcé le discours dont voici quelques extraits : « ... Cette journée sera pour nous tous inoubliable, et c'est pour notre petit pays un véritable honneur et une fierté toute particulière de vous voir, Messieurs, aujourd'hui, aussi nombreux à nos côtés, rehausser par votre présence l'éclat de cette si belle et patriotique cérémonie.

*Ce petit monument élevé au milieu de ceux-là qui nous sont revenus, rappellera toujours, malgré sa modestie et sa simplicité, la gloire immortelle de nos camarades tombés au champ d'honneur pour la cause la plus belle, la plus noble entre toutes, la liberté et le salut de la France. Ils étaient partis pleins de confiance dans la Victoire, pleins d'espoir dans le retour, mais le destin ne l'a pas voulu ainsi, et un jour leurs restes seulement nous reviendront.*

*Le 6 octobre 1914, le télégraphe nous apporte la terrible nouvelle : première victime du pays, le caporal Camille GUINCHAT, âgé de 23 ans, venait de mourir de ses blessures à l'hôpital de Neufchâteau. Son corps repose là dans un caveau de famille, tout près de ses camarades. Hélas, ce n'était que le début de la trop longue liste gravée sur ce marbre, qui compte 21 noms. Dormez donc tous en paix, chers camarades, vous avez bien mérité de la Patrie et de votre petit pays, et en vous disant notre dernier adieu, je vous adresse au nom du Conseil municipal et de la population toute entière l'hommage sublime de notre profonde reconnaissance.*

*À vous, mes chers amis, les démobilisés, qui avez gagné la guerre, je vous demanderais de conserver dans la paix, dans cette paix qui vous a coûté si cher, l'union, la concorde et la fraternité qui faisaient votre force invincible lorsque, groupés dans les tranchées, vous faisiez face à l'ennemi. »*

Ensuite, Monsieur Marc DEGUÉRET, ancien lieutenant au 404<sup>ème</sup>, mutilé, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre, parlant au nom des mutilés et des démobilisés du pays, a d'une voix vibrante, rappelé les souffrances communes librement acceptées et stoïquement supportées pendant plus de quatre années, pour la défense du sol sacré de la Patrie en danger. Mais, a-t-il ajouté : « *Que sont nos souffrances, à nous autres pauvres mutilés, en face de l'héroïsme des martyrs tombés au champ d'honneur pour nous assurer à tous un avenir meilleur* ». Il parla de l'abnégation des poilus français qui, par l'univers entier furent acclamés comme les soldats les plus beaux du monde. Il termina en demandant aux démobilisés de conserver dans la paix cette fraternité, cette union qui nous assurèrent la victoire, union si nécessaire pour le relèvement et la prospérité de notre pays.

Puis, Monsieur BRUNET Aimé, ancien lieutenant d'artillerie, a retracé les terribles épreuves du 8<sup>ème</sup> corps, où presque tous les Cornussiens étaient mobilisés. En Belgique, et à la Marne, à l'Yser comme à Verdun, en Champagne comme en Alsace, partout le 8<sup>ème</sup> corps a fait son devoir, partout la misère, la souffrance, l'avance et le recul, pour finir, après quatre années par remporter cette brillante victoire qui est la paix actuelle. Il a demandé lui aussi à ce que le sacrifice de nos morts ne soit pas vain, et que leur nom gravé sur le marbre reste à jamais gravé dans tous les cœurs ; cette fête est la digne commémoration de leur dévouement.

Monsieur le sous-Préfet, le sénateur, les députés et conseillers généraux et d'arrondissement ont, eux aussi, prononcé des discours émouvants. Après ces hommages à ces héros, le cortège, dans le même ordre est revenu sur la place de l'église où les pupilles de la Nation et les mutilés de la commune ont été présentés aux personnes officielles. Des gâteaux ont été distribués à tous les enfants. Un apéritif a été offert à l'Hôtel LAGRANGE, à tous les poilus. Ils ont bu à la paix heureuse et durable.

Ensuite, ils se sont rendus à l'Hôtel SOULAT, où un déjeuner de 80 couverts était servi. Là, quatre charmantes et agréables Cornussiennes habillées en Républicaine, Alsacienne, Lorraine et Berrichonne les ont servis. Au dehors, 300 personnes les acclamaient de leur bon goût. Enfin, à six heures, les musiciens sont venus chercher les poilus pour les conduire au café JACQUELIN, où se faisait le bal, qui a duré jusqu'à six heures du matin. Souper à minuit, sous forme de lunch offert par les jeunes gens à leurs jolies et aimables cavalières.

Tout s'est passé dans un ordre parfait, qui a fait honneur à la municipalité de Cornusse.